

En ce qui me concerne, le dilemme qui se pose est que je n'ai pas d'Yvan Head pour réunir mes essais. Pas encore, du moins. Si j'avais un Ivan Head, nous pourrions peut-être écrire une série d'essais sur le dénigrement du mot démocratie et le dilemme qu'a fait surgir le gouvernement en annonçant un nouveau concept de démocratie de participation et puis, en les évitant tous les deux.

L'hon. M. Pepin: Je lis vos dissertations.

M. Fairweather: Comme preuve, prenons le cas de l'aéroport de Pickering. Voilà un bel exemple du lancement de l'expression démocratie de participation et sa remise subséquente dans le hangar.

Comme je le disais au moment où le ministre m'a interrompu, le ministre va être obligé de marchander de son mieux l'utilisation des services et approvisionnements canadiens. Si je ne m'abuse, le gouvernement de l'Alberta s'y exerce en ce moment. Les sociétés étrangères en cause se sont fait tirer l'oreille, mais le gouvernement a réussi à leur tirer certaines promesses en contrepartie de l'octroi du permis à l'Alberta Tar Sands, initiative provinciale, et secteur où un gouvernement provincial peut aider le ministre à faire valoir sa compétence.

Quelques mots des tribunaux dans le cadre du projet de la loi sur la concurrence et de la révision de cette mesure. On a beau dire que tous les différends peuvent être résolus en comité, cela nous serait quand même utile au comité, et aussi pour la suite du débat, de savoir à quel pas cela se dansera. Sera-ce à la façon d'Arthur Murray, ou à la Jean-Luc Pepin? En tout cas, il faut beaucoup plus d'interprétation et j'espère qu'on nous fournira cette documentation avant que nous nous formions en comité. Sinon, il faudra peut-être passer par les deux procédures, et c'est déjà compliqué d'en subir une seule dans les rapports avec le gouvernement, donc à plus forte raison s'il faut y passer deux fois.

Voilà les principaux points que je voulais signaler maintenant. C'était flatteur de voir le ministre en prendre note. Il est probablement impatient de recevoir «les bleus». Étant donné toutes les lacunes dont j'ai parlé et parce que le bill comporte une approche si défectueuse dans l'ensemble, je propose, appuyé par mon honorable ami de Halifax-East Hants (M. McCleave) que j'ai pu gagner à l'opportunité de cette initiative:

qu'on ne lise pas maintenant le bill C-201 pour la deuxième fois, mais que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait songer à présenter des mesures plus vastes et plus pratiques pour accroître la participation du Canada à l'économie du pays et son contrôle sur cette économie.

• (1610)

M. l'Orateur suppléant: Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a proposé ce qu'il croit être un amendement motivé. A moins que lui-même et d'autres députés puissent me prouver le contraire, je dirai que ce n'en est pas un, du moins au sens où l'entendent généralement le Règlement de la Chambre et les précédents. Peut-être devrais-je faire remarquer au député que pour qu'un amendement soit motivé, il faut notamment qu'il s'oppose au principe du bill. Or, le député a fait savoir qu'il ne s'y opposait pas, mais que le gouvernement devrait plutôt

présenter des mesures beaucoup plus exhaustives et, ainsi qu'il le dit, beaucoup plus pratiques. Je suis tout disposé à entendre les arguments du député s'il veut bien me les servir.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, j'aurais sans doute mieux fait de présenter l'amendement sans rien ajouter. C'est un point de procédure très important que vous avez signalé là, monsieur l'Orateur. A la revision du Règlement il y a deux ou trois ans, les conditions touchant l'étape de la Chambre en accepte le principe il a été établi toute une série de règles différentes. J'affirme donc, en toute déférence, qu'il ne va pas à l'encontre du Règlement de proposer un amendement interdisant toute initiative future de la part d'un groupe quelconque au Parlement. Il en est ainsi à cause des changements apportés au Règlement en 1968. Nous ne devrions pas et nous ne pouvons pas nous voir frappés d'une telle interdiction à cause du nouveau processus prévu dans les diverses étapes que franchit actuellement un bill, c'est-à-dire, débat en premier lieu, étude détaillée au comité, rapport et ensuite troisième lecture.

M. l'Orateur suppléant: En proposant un amendement motivé, le député de Fundy-Royal a invoqué les changements au Règlement. Si le député peut me citer une autorité ou un précédent établissant que les règles à l'endroit d'un amendement motivé ont été modifiées par le nouveau Règlement, j'en tiendrai compte. Je crois, toutefois, qu'aucun changement n'a été apporté dans l'étude des amendements motivés à cause de la modification du Règlement. Bien des députés experts en matière de procédure ont prétendu qu'il en était ainsi, mais cela ne prouve rien. Avec tout le respect que je vous dois, la présidence n'est pas autorisée, je crois, à modifier les principes établis par Beaulac et May, dont nous nous inspirons depuis quelque temps. A mon humble avis, le nouveau Règlement ne change en rien les facteurs dont je dois tenir compte pour établir si la présidence doit accepter un amendement motivé. Pour cette raison et pour celles que j'ai mentionnées plus tôt, je dois à regret conclure qu'il ne s'agit pas ici d'un amendement motivé et, par conséquent, cet amendement ne peut pas être présenté à la Chambre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je pense que tous ceux qui ont entendu le ministre ont compris qu'il s'employait à défendre un bill et une politique qui, il le sait, signifient bien peu pour le Canada d'aujourd'hui et pour celui de demain. Au cours de son discours, le ministre s'est mis dans la peau de Topal, personnage de Fiddler on the Roof. Je lui rappelle que le premier violon a été Neron dont il remplit beaucoup mieux le rôle. L'emploi lui convient d'autant plus en l'occurrence qu'il se contente de jouer en contemplant l'érosion progressive de l'indépendance du Canada. Voilà vraiment de quoi il s'agit.

Si j'ai bien entendu, le ministre a formulé le vœu que son bill obtiendra l'appui unanime de la Chambre. Je lui déclare tout net qu'il ne l'obtiendra pas, car le bill est une trop pâle image de celui qu'il faudrait pour protéger le Canada et son avenir. Nous n'avons pas l'intention d'apuyer l'ineptie que le ministre propose.